



FCO (Fièvre Catarrhale ovine)

LE VIRUS

La F.C.O. est due à un **réovirus** dont il existe 26 sérotypes différents. Elle est non transmissible à l'Homme mais touche les **ruminants** (sauvages et domestiques) : ovins, bovins, caprins, **grands cervidés**.

TRANSMISSION

Le virus est principalement transmis par des insectes piqueurs (culicoïdes) porteurs du virus, mais également in utéro de la mère au fœtus et via le sperme lors d'inséminations ou de saillies. Les culicoïdes ont un aspect de moucheron mais sont plus apparentés aux moustiques. Ils volent en nuées et se nourrissent de nombreux repas sanguins principalement au crépuscule, la nuit ou par temps couvert. **Ils sont particulièrement nombreux à la fin de l'été et au début de l'automne.** Leur activité est maximale par temps humide, chaud (> 10°C) et peu venteux. Leurs larves se développent principalement dans le purin, le fumier, les jus de silos et les flaques

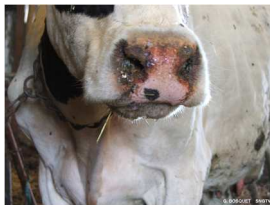


Les bovins constituent des réservoirs du virus : après contamination, ils peuvent rester porteurs du virus plus de 100 jours.

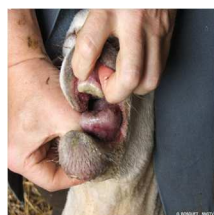
SYMPTÔMES

Les symptômes sont très variables en intensité. Il peut n'y avoir aucun symptôme visible mais les formes sévères peuvent aller jusqu'à la mort chez des sujets affaiblis et particulièrement chez les ovins.

La maladie peut se manifester dans un premier temps par une **fièvre élevée** mais fugace (41 à 42°C), une anorexie, un abattement, des **ulcérations** dans la cavité buccale, une **hypersalivation**, un **œdème** de la face, des raideurs et œdèmes des



membres provoquant des **boiteries**.



Puis dans un second temps, **en hiver le plus souvent**, apparaissent des **avortements** et des **malformations nerveuses** chez les **nouveaux-nés**.



Les conséquences économiques peuvent être très graves notamment car elle peut entraîner de la **stérilité** (heureusement transitoire) chez les mâles reproducteurs.

DIAGNOSTIC

Les tests sérologiques permettent de savoir si un animal a déjà été en contact avec le virus ou si il a été correctement vacciné.

Une analyse PCR est nécessaire pour confirmer l'infection d'un animal.

Le diagnostic clinique différentiel s'effectue notamment avec la fièvre aphteuse.

REGLEMENTATION

A déclaration obligatoire auprès de l'**Office International des Epizooties (OIE)**, La FCO est classé **danger sanitaire de niveau I**. A ce titre, il pourrait faire l'objet de mesures de police sanitaire

Cependant, depuis son introduction sur le territoire Français en 2006, plusieurs vagues d'infection mal contrôlées ont abouti à faire de la France un pays de contamination **enzootique pour les sérotypes 4 et 8**, depuis 2017.

Les mesures de gestion des foyers ne sont donc plus appliquées et seules des mesures de dépistage/vaccination/désinsectisation sont imposées pour l'**export** d'animaux.

PREVENTION

Néanmoins, la FCO est une maladie très impactante en élevage.

Pour s'en prémunir, il est conseillé de **vacciner** les animaux contre les sérotypes 4 et 8, notamment les **reproducteurs**.



En outre, n'introduire que des animaux valablement vaccinés.